

Le 26 octobre 2012

COMPAGNIE DU CAMBODGE

OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT DES ACTIONS DE SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE - SAFA INITIEE PAR COMPAGNIE DU CAMBODGE

ATTEINTE DU SEUIL DE 95 % DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Depuis le début de son offre volontaire de rachat, Compagnie du Cambodge a acquis sur le marché 42 868 actions SAFA.

Le Groupe Bolloré a franchi ce jour le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de SAFA.

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de son offre volontaire de rachat, Compagnie du Cambodge va déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, à l'issue de la période de l'offre volontaire de rachat, un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, pour un prix correspondant au prix de l'offre volontaire de rachat, soit 80 euros par action SAFA.

Toutefois, la durée de l'offre volontaire de rachat étant de 25 jours de négociation, les actionnaires de SAFA pourront, s'ils le souhaitent, apporter leurs actions à l'offre volontaire de rachat jusqu'au 6 novembre 2012 inclus.

Les actions Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris (code ISIN FR0000060295).

Pour toute question, vous pouvez contacter le Service Communication du Groupe Bolloré au 01.46.96.47.85.

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres. La publication ou la distribution du présent communiqué de presse, peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans un pays où une offre d'achat serait illégale.

